



SOMMAIRE

	Page
Point 46 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles pour le développement (suite):	
a) Activités du Programme des Nations Unies pour le développement: rapports du Conseil d'administration;	
b) Activités entreprises par le Secrétaire général .....	173

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI  
(Pérou).

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (suite)  
[A/6703, chap. XIII, sect. I et II]:

- a) Activités du Programme des Nations Unies pour le développement: rapports du Conseil d'administration (A/6809, E/4297, E/4398);
- b) Activités entreprises par le Secrétaire général (A/6841)

1. M. MOLLER (Suède) rappelle que son pays s'est à maintes reprises inquiété de ne voir s'accroître qu'assez lentement les contributions des gouvernements au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le total des contributions annoncées pour 1968 s'est élevé à 184 millions de dollars, chiffre qui ne dépasse guère que de quelque 7 p. 100 celui de 1967 et reste bien en deçà de l'objectif de 200 millions de dollars. Le niveau actuel des contributions est nettement insuffisant si l'on veut atteindre pour 1970 l'objectif de 350 millions que le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/6301/Add.1, p. 9) a estimé souhaitable pour satisfaire les besoins minimaux. Même si l'accroissement rapide proposé par le Secrétaire général n'est pas réalisable à l'heure actuelle, il faut espérer que l'on pourra se mettre d'accord sur une augmentation substantielle des ressources dont pourra disposer le PNUD.

2. L'accroissement de ses ressources étant lent, le PNUD a eu raison d'affecter plus de crédits qu'il n'avait de ressources assurées; en effet, l'expérience a montré qu'on pourrait le faire à l'occasion sans se départir d'une sage gestion financière. La délégation suédoise estime que l'excédent de ressources par rapport aux crédits alloués, lequel s'élevait à quelque 66 millions de dollars à la fin de septembre 1967, peut être ramené sans trop de risques à 20 ou 30 millions de dollars.

3. Un problème qui se fait sentir sans cesse davantage est qu'au moins certaines des organisations

participantes et chargées de l'exécution ne sont pas à même d'entreprendre des programmes d'une ampleur fortement accrue. Si un certain volant subsistera par exemple pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pendant quelque temps encore, il faut bien constater que plusieurs autres institutions ont de plus en plus de mal à concilier leurs fonctions normales avec celles d'agents chargés de l'exécution pour des projets du PNUD. Comme le volume de travail à entreprendre par le PNUD ne cesse de croître, plusieurs institutions devront non seulement réadapter certaines de leurs méthodes de travail actuelles — par exemple en recourant davantage à des services extérieurs — mais aussi réorganiser leurs propres services pour qu'ils répondent mieux aux besoins des pays en voie de développement. Cette réadaptation s'impose, mais elle exigera vraisemblablement de la part des secrétariats et des Etats Membres qu'ils reconsidèrent à fond le rôle et les fonctions actuels des organisations internationales.

4. Une des décisions les plus importantes qu'ait pris le Conseil d'administration du PNUD à sa quatrième session a trait aux nouvelles procédures de programmation de l'élément Assistance technique du PNUD. La délégation suédoise est persuadée que la budgétisation par projet et l'introduction d'une programmation continue auront des effets salutaires sur le développement ultérieur de l'assistance technique multilatérale. Outre qu'elles permettront de ristourner aux pays intéressés les économies réalisées sur le programme, de donner à celui-ci à la fois plus de stabilité et plus de souplesse et de favoriser l'adoption de projets intégrés et multisectoriels, ces méthodes raccourciront le délai entre l'apparition d'un besoin nettement ressenti et la mise en œuvre des projets. Avec ces méthodes on sera sans doute amené, bien moins souvent, à modifier des programmes, chose qui, avec les procédures de programmation actuelles, est une des principales sources de mécomptes. La délégation suédoise appuie donc chaleureusement la résolution 1250 (XLIII) du Conseil économique et social et appuie le projet de résolution figurant au paragraphe 3 de son dispositif que le Conseil recommande à l'Assemblée générale pour adoption.

5. La Suède a proposé que le Conseil d'administration du PNUD envisage de recommander au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale un relèvement des crédits budgétaires de l'Organisation affectés au programme ordinaire d'assistance technique. Ce crédit stagne au niveau de 6 400 000 dollars depuis six ans en dépit d'une augmentation constante des demandes d'assistance et des coûts. En outre, la proportion du budget de l'Organisation qui est consacrée à la coopération technique est tombée de 7,8 p. 100 en

1962 à 5,3 p. 100 en 1966. En dépit de ses ressources limitées, le programme ordinaire a été en mesure de fournir des services complémentaires de valeur, notamment pour des projets qui ne sont pas en totalité couverts par d'autres programmes et en faisant face à des besoins imprévus en matière d'assistance technique. C'est pourquoi la délégation suédoise attend le rapport que doit présenter le Secrétaire général au Conseil d'administration à sa cinquième session au sujet du niveau approprié du programme ordinaire et de ses relations avec les autres éléments du PNUD.

6. M. SADI (Jordanie) rappelle que dans sa déclaration à la 1137<sup>ème</sup> séance (A/C.2/L.968 et Corr.1) le Directeur du PNUD a mentionné la non-utilisation de ressources humaines comme étant la principale cause de pauvreté. La délégation jordanienne attache une grande importance à ce problème qui, en dépit des efforts du Gouvernement jordanien, continue d'entraver gravement la croissance économique du pays. On a dit que le principal produit d'exportation de la Jordanie étaient ses intellectuels, et en dépit d'efforts très réels pour freiner la sortie de ressources humaines, d'autres mesures énergiques s'imposent qui s'inspireraient de recherches sociologiques, psychologiques et économiques.

7. L'exode de milliers de Jordaniens instruits s'explique en partie par l'histoire même du Moyen-Orient. La longue période de domination coloniale dans la région a donné naissance à une classe de marchands et de fonctionnaires dépourvus de tout sens des responsabilités à l'égard de leur peuple parce qu'ils ont aidé leurs maîtres coloniaux à gouverner les masses en échange de certains avantages matériels et sociaux. A l'avènement de l'indépendance, cette classe a été en grande partie dépouillée de ses pouvoirs, mais son influence se fait encore sentir dans les secteurs public et privé de l'économie. Le sens civique a été quelque peu renforcé par l'éducation, mais beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. La nouvelle génération d'universitaires diplômés est totalement différente de la génération précédente, mais, malheureusement, assez peu d'entre eux ont jusqu'ici été attirés par la fonction publique ou le secteur privé de l'économie. Une des raisons en est que les grandes divergences entre les générations ont abouti à des conflits où jusqu'à présent la génération la moins productive et la moins efficace l'a emporté. C'est ainsi que des diplômés universitaires très compétents quittent le pays où ils n'ont trouvé que des emplois mal rémunérés ou pas d'emploi du tout.

8. Le Gouvernement jordanien croit nécessaire de lancer une campagne qui incite les gens instruits à servir leur pays et à contribuer à son développement en leur faisant sentir que l'on a besoin d'eux, que leurs aptitudes peuvent être utilisées de manière productive et qu'ils recevraient une rémunération adéquate.

9. M. CHTOUROU (Tunisie) rend hommage à l'action du PNUD qui est l'une des rares institutions qui fonctionne efficacement au sein des Nations Unies. Le PNUD doit cette réussite au dynamisme et au dévouement du Directeur et de son personnel qui ont été grandement aidés dans leur tâche par le sens des

réalités et du concret qui a toujours marqué les débats du Conseil d'administration. Depuis sa création, le PNUD n'a cessé de chercher à améliorer son fonctionnement et il a introduit des réformes efficaces de structure, comme la création du Bureau consultatif interorganisations. A cet égard, il faudrait intensifier les consultations entre le PNUD et les autres programmes multilatéraux et bilatéraux afin d'assurer la coordination de l'assistance dans le cadre des plans nationaux de développement. Une autre réforme à laquelle la délégation tunisienne attache une grande importance est l'établissement du Bureau des relations extérieures, de l'évaluation et des rapports qui permet au PNUD de voir dans quelle mesure les sommes qu'il a engagées dans des projets ont été dépensées efficacement. Des équipes d'évaluation se sont déjà rendues dans trois pays, dont la Tunisie, et ont tiré des conclusions de nature à profiter aux travaux du PNUD.

10. Les conclusions concernant le rôle des représentants résidents du PNUD sont particulièrement importantes. Une des équipes a déclaré que la présence d'un représentant résident ayant le statut et l'autorité nécessaires est un facteur décisif pour la programmation, la préparation, l'exécution et l'évaluation de l'aide des Nations Unies. La délégation tunisienne partage cet avis et estime que l'accord conclu entre le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aux fins d'intégrer les représentants locaux de cette dernière organisation aux bureaux des représentants résidents du PNUD représente un grand progrès sur la voie de la coordination entre les institutions. Cet accord doit être suivi par d'autres qui feront du représentant résident l'élément moteur de tous les types d'assistance des Nations Unies.

11. Une troisième réforme remarquable proposée par le Directeur est l'introduction de la programmation continue pour l'élément Assistance technique du PNUD, mesure qui assouplira le fonctionnement et permettra aux gouvernements bénéficiaires de faire des prévisions à long terme. Cette proposition a déjà été approuvée par le Conseil d'administration et le Conseil économique et social, et la délégation tunisienne espère que la Commission à son tour l'approuvera en faisant sein le projet de résolution contenu dans la résolution 1250 (XLIII) du Conseil économique et social.

12. Les divers perfectionnements introduits durant ces deux dernières années ont permis au PNUD de réaliser bien des tâches utiles, mais les ressources du Programme sont encore totalement inadéquates par rapport aux besoins des pays en voie de développement. Les dépenses totales du PNUD ont augmenté de 29 p. 100 de 1965 à 1966 et les affectations de crédits ont enregistré un accroissement de 52 p. 100, alors que les contributions n'ont augmenté que de 6,34 p. 100 pendant la même période. L'objectif de 350 millions de dollars proposé par le Secrétaire général pour 1970 peut être atteint si tous les pays développés augmentent leurs contributions d'une façon appréciable. L'accord unanime qui s'est fait concernant les objectifs et les méthodes de travail du PNUD est de bon augure, et la délégation tunisienne espère que les pays riches répondront aux espoirs que l'on

place en eux, surtout dans la mesure où les pays en voie de développement font un effort particulier pour augmenter leurs propres contributions. En outre, tout élargissement des activités du PNUD sera bénéfique aux pays développés qui fournissent les experts et le matériel nécessaires.

13. La délégation tunisienne attache une importance particulière à la question du recrutement des experts, qui constitue un facteur primordial pour la réussite du travail du PNUD. Elle se félicite d'ailleurs des progrès qui ont déjà été réalisés dans ce domaine et espère qu'il y en aura d'autres à l'avenir.

14. Par ailleurs, la délégation tunisienne partage la préoccupation d'autres délégations quant aux besoins toujours croissants d'investissements directs dans les secteurs de production des pays en voie de développement. Ces besoins sont renforcés par les activités de préinvestissement du PNUD qui risquent de devenir inutiles si elles ne sont pas suivies de la création d'entreprises productives. La délégation tunisienne espère enfin que le Fonds d'équipement des Nations Unies aidera à obtenir les capitaux nécessaires; néanmoins, ce problème peut également être étudié par le Conseil d'administration du PNUD.

15. M. KOVALEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'une des questions de principe les plus importantes qu'a examinées le Conseil d'administration du PNUD concerne l'orientation que doivent prendre les activités futures du Programme. En effet, malgré quelques résultats positifs, le Programme n'exerce toujours pas une influence marquée sur le développement économique de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, faiblesse largement imputable à sa direction. Par exemple, il ressort clairement de la déclaration faite par le Directeur associé à la 1137ème séance que les projets de préinvestissements entrepris dans le cadre de l'élément Fonds spécial du PNUD seront complètement subordonnés aux intérêts des monopoles et des banques, qui détermineront quels projets devront être exécutés et quels pays en bénéficieront. L'URSS ne peut apporter son soutien à cette conception qui est contraire aux intérêts des pays en voie de développement et incompatible avec la responsabilité qui leur revient au premier chef de choisir les projets. Le Directeur associé a également indiqué que, sur les 97 projets achevés du Fonds spécial du PNUD, 39 ont entraîné, de la part d'entreprises et de banques étrangères, des investissements, sous forme de capitaux destinés au développement, qui se montent au total à quelque 2 milliards de dollars. A cet égard, la délégation soviétique tient à nouveau à faire observer que ces entreprises et ces banques doivent rembourser au PNUD le coût des travaux de préinvestissement correspondants, ce qui aura pour effet d'accroître d'une manière sensible les ressources du Programme et d'en étendre les moyens d'action.

16. Il paraît évident que la direction du PNUD entend toujours limiter le champ d'action du Programme aux activités de préinvestissement et ne tient pas à fournir aux pays en voie de développement une association sous forme d'usines pilotes et de démonstration. Or, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions dans ce sens, et à sa quatrième session le Conseil d'administration a invité le Direc-

teur à poursuivre l'aide apportée aux gouvernements pour l'établissement des demandes d'assistance dans le domaine des usines pilotes ainsi qu'à soumettre ces demandes pour approbation à la prochaine session et aux sessions ultérieures (voir E/4398, par. 129, a, ii).

17. A la troisième session du Conseil d'administration, la délégation soviétique a fait savoir qu'elle était disposée à fournir, au moyen des crédits de l'ONU, une aide dans la construction d'usines pilotes à fins industrielles ou agricoles dans les pays en voie de développement; malheureusement, la direction n'a pas réagi à cette proposition. Par conséquent, la délégation soviétique espère que le Directeur soumettra au Conseil d'administration, à sa prochaine session ordinaire, une liste complète des projets de création d'usines pilotes, conformément aux intérêts fondamentaux des pays en voie de développement.

18. Comme la délégation soviétique l'a souvent fait remarquer, les méthodes et principes fondamentaux qui régissent les activités du PNUD, tels qu'ils sont énoncés dans un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale, sont, dans la pratique, violés par le Programme et ses agents d'exécution. Il est regrettable que le Programme n'ait pas encore un caractère universel et qu'en raison de considérations politiques, un certain nombre d'Etats, dont un pays hautement développé — la République démocratique allemande — demeurent exclus de la participation à ses activités. Les principes de l'universalité et d'une répartition géographique équitable ne sont pas davantage respectés dans des domaines tels que l'attribution des projets destinés à être exécutés, le recrutement des experts et des représentants résidents, la désignation des membres des missions, ainsi que l'adjudication des contrats et la passation des commandes. Ces pratiques discriminatoires ont pour résultat que l'utilisation des contributions volontaires faites par les Etats Membres, dont celles de l'Union soviétique, demeure insatisfaisante; il en est surtout ainsi en ce qui concerne l'élément Fonds spécial du PNUD. La Deuxième Commission se rend certes compte du fait que cette utilisation dépend dans une large mesure de la direction des institutions spécialisées; elle n'en devrait pas moins attirer l'attention du Directeur du PNUD sur le fait que toutes les organisations participantes et chargées de l'exécution doivent utiliser entièrement les contributions des gouvernements dans l'intérêt même des pays en voie de développement. Le Programme doit viser à favoriser la paix et le progrès dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, et ses ressources ne doivent pas être utilisées pour soutenir les agresseurs et leurs complices, et notamment les régimes accomplissant des actes d'oppression contre les peuples qui luttent pour leur libération nationale.

19. La délégation soviétique continue de penser que le programme ordinaire d'assistance technique doit cesser de relever du budget ordinaire de l'ONU, qu'il doit être placé sous l'autorité pleine et entière du Conseil d'administration du PNUD et être financé au moyen de contributions volontaires. A cet égard, il convient d'attirer l'attention sur le fait que l'énumération des points qui doivent être examinés à l'avenir et qui sont esquissés dans le rapport du Comité élargi

du programme et de la coordination à sa première session<sup>1/</sup> portent notamment sur la raison d'être du programme ordinaire et sur la question du rattachement de l'ensemble des programmes d'assistance technique au PNUD, en tenant compte, en particulier, de la nécessité de concentrer les efforts sur les projets importants, d'éliminer la fragmentation des programmes et de réduire les frais généraux et d'administration. Aux yeux de la délégation soviétique, une telle mesure pourrait contribuer à accélérer le développement économique des pays en voie de développement.

20. S'il est vrai que le processus d'industrialisation varie d'un pays à l'autre, selon les conditions économiques, politiques et sociales, il présente néanmoins un certain nombre de traits communs à tous les pays en voie de développement. Partout, en effet, il s'agit de créer les assises d'une économie équilibrée, d'éliminer des structures économiques dépassées, d'accéder à l'indépendance économique et d'améliorer le niveau de vie. En outre, la plupart des pays en voie de développement font face à de graves problèmes en ce qui concerne la formation de capital, l'étude approfondie du financement intérieur et extérieur et la formation de personnel qualifié. L'expérience de l'Union soviétique montre que, pour les pays sous-développés, l'accession à l'indépendance économique dépend de la création d'une industrie nationale, de la croissance du potentiel économique du pays et de l'amélioration du niveau de vie.

21. Jusqu'à la révolution, la Russie était un pays incroyablement arriéré, dont la population, dans sa quasi-totalité, était illettrée. La production industrielle était très en retard par rapport à celle des pays occidentaux et l'absence de progrès industriel et technique avait inévitablement entraîné la dépendance sur les plans technologique et économique. Après l'intervention étrangère et la guerre civile, le jeune Etat soviétique s'est avant tout attaché à rétablir son économie détruite; à cet égard, il a eu à résoudre d'urgence des difficultés dans les domaines des transports, des carburants, de la production alimentaire et de la santé. Cette tâche a été accomplie grâce au premier plan soviétique d'ensemble pour le développement de l'économie nationale qui a permis, vers 1925, de rétablir l'économie et d'opérer une transition vers l'édification du socialisme, ainsi qu'un accroissement rapide de la capacité de production du pays. L'édification du socialisme et du communisme repose toujours essentiellement sur les plans quinquennaux de développement de l'économie nationale, dont le huitième est actuellement en voie de réalisation. Ces plans ont eu pour résultat une augmentation énorme de la capacité de production du pays et une accélération continue et rapide de son taux de croissance économique. Aujourd'hui, l'URSS est la deuxième puissance industrielle mondiale et sa production industrielle dépasse celle d'un grand nombre de pays d'Europe occidentale réunis.

22. Les progrès enregistrés par l'économie soviétique sont dus, dans une large mesure, au développement de l'industrie dans un grand nombre de régions qui, jusqu'à la révolution, étaient restées arriérées.

Par exemple, de grandes usines modernes de production de fer et d'acier, d'énergie et de construction mécanique ont été créées dans des régions telles que l'Asie centrale, le Kazakstan et le Transcaucase, où n'existaient auparavant que de petites entreprises artisanales ou de type analogue. En conséquence, la production industrielle dans ces régions a augmenté dans des proportions énormes par rapport à 1913.

23. Depuis 1955, l'Union soviétique fournit d'une manière systématique aux pays en voie de développement une aide économique et technique dans le cadre d'accords bilatéraux; en 1966, ces pays étaient au nombre de 34. Dans le cadre de ces accords, des entreprises industrielles ont été construites et des projets dont le nombre dépasse 600 ont été réalisés; environ 70 p. 100 des crédits utilisés à cette fin ont été consacrés au développement industriel. Les projets mis en chantier avec l'assistance de l'Union soviétique servent également d'établissements de formation de grande envergure pour le personnel technique et les travailleurs qualifiés des pays assistés; au total, plus de 120 000 travailleurs qualifiés et contremaîtres ont été formés par des spécialistes soviétiques au cours des dernières années. L'Union soviétique ne cherche pas à obtenir des avantages territoriaux ni à tirer des bénéfices des pays en voie de développement; en effet, tous les établissements construits avec l'aide soviétique, ainsi que tous les revenus provenant de ces établissements, demeurent propriété du pays bénéficiaire.

24. En ce qui concerne les ressources dépensées pour les armements, M. Kovalev rappelle qu'en 1965 l'Union soviétique a présenté à la Commission du désarmement un projet de traité sur le désarmement général et complet sous strict contrôle international<sup>2/</sup>. Ce projet de traité stipulait que les fonds libérés par suite de l'application des mesures prévues seraient utilisés à des fins pacifiques, comme par exemple la réduction des impôts que paient les populations ou l'octroi de subventions à l'économie nationale. Une certaine portion des fonds ainsi libérés serait aussi utilisée pour accorder une assistance économique et technique aux pays en voie de développement. L'importance de la portion affectée à cette fin ferait l'objet d'un accord entre les parties signataires du traité. Malheureusement, certaines forces dans le monde sont en faveur de la course aux armements et ce sont les entreprises militaires et industrielles des pays occidentaux, particulièrement celles des Etats-Unis, qui sont les instigateurs et les protagonistes principaux d'un aventurisme néfaste et d'une politique de guerre. Naturellement, ces forces gênent la coopération économique internationale et obligent les Etats épris de paix à affecter des ressources à la défense nationale. L'une des tâches principales de l'Organisation des Nations Unies est d'éliminer les causes de la course aux armements.

25. M. HOO (Chine) fait remarquer que l'excellent travail d'équipe du personnel du PNUD, sous la direction qualifiée de son Directeur, a produit des résultats dignes d'éloges. Le PNUD peut jouer un rôle vital dans l'élimination progressive du fossé séparant les pays riches et les pays pauvres, comme le montre

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la quarante-troisième session, Supplément No 10 (E/4435).

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/213/Add.1.



le fait que les investissements faisant suite aux projets de préinvestissement sont passés de 722 millions de dollars en 1966 à plus de 1 milliard 800 millions de dollars en 1967. Cette augmentation reflète les efforts incessants de la communauté internationale pour favoriser le progrès économique et social des pays en voie de développement.

26. La récente conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions du PNUD a montré que les Etats Membres, y compris la Chine, accordaient au PNUD un appui croissant, car les contributions annoncées représentaient une augmentation de 12 millions de dollars par rapport à l'année précédente, tout en restant en deçà de l'objectif visé. L'objectif de 350 millions de dollars en contributions volontaires fixé pour 1970 est réaliste, et il faut espérer que tous les Etats Membres, en particulier les pays industrialisés, chercheront à augmenter leurs contributions dans l'avenir.

27. La délégation chinoise a noté avec intérêt les rapports sur les troisième et quatrième sessions du Conseil d'administration (E/4297 et E/4398). Elle est particulièrement impressionnée par la coordination et la coopération étroites qui se sont établies entre le PNUD, les gouvernements bénéficiaires et les organisations participantes et chargées de l'exécution dans la préparation, l'approbation et la mise en œuvre de projets. Elle appuie les buts de la résolution 1250 (XLIII) du Conseil économique et social qui recommande une révision des procédures de programmation pour l'élément Assistance technique du PNUD, et elle votera en faveur du projet de résolution dont le Conseil a recommandé l'adoption à l'Assemblée générale, lequel est contenu dans cette résolution.

28. Le Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU rend des services précieux aux pays bénéficiaires depuis de longues années. C'est pourquoi la délégation chinoise estime justifiée une augmentation modeste des crédits annuels affectés à ce programme, étant donné les besoins toujours croissants des pays en voie de développement et l'augmentation des dépenses, notamment au titre de la rémunération des experts et des bourses.

29. M. KARKKAINEN (Finlande) félicite le Directeur du PNUD et ses collègues, ainsi que le Commissaire à la coopération technique, pour l'efficacité de leurs programmes respectifs.

30. La Finlande reste en faveur de l'octroi de l'aide multilatérale au développement par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, car elle estime que l'aide non liée est la plus avantageuse pour les pays bénéficiaires. Elle a accru d'une façon substantielle ses contributions au PNUD en 1967 et, étant donné l'efficacité de l'administration du Programme, elle est convaincue que cette contribution sera utilisée au mieux.

31. A sa quatrième session, le Conseil d'administration a insisté sur le besoin de coopération entre le PNUD et l'ONUDI; la délégation finlandaise a noté avec satisfaction qu'une telle coopération avait déjà commencé, en application de l'accord sur le détachement de conseillers régionaux de l'ONUDI auprès des représentants résidents du PNUD. Elle espère que les six ou sept conseillers industriels qui se trouvent

déjà sur le terrain seront suivis par d'autres et qu'ils pourront travailler dans les meilleures conditions possibles. Le PNUD et l'ONUDI pourraient aussi envisager d'autres domaines de coopération: par exemple, l'ONUDI pourrait aider à choisir et à préparer des projets industriels susceptibles d'être financés par le PNUD et à les exécuter pour le compte du PNUD. La délégation finlandaise estime que les activités de l'ONUDI devraient être financées par l'intermédiaire du PNUD.

32. Le représentant de la Finlande note avec satisfaction la révision de la procédure de programmation de l'assistance technique dans le cadre du PNUD et la plus grande souplesse introduite dans l'examen des demandes des gouvernements. On devrait recourir davantage aux sociétés sous-traitantes et aux services de consultants qualifiés, qui seraient choisis sur une base géographique aussi étendue que possible.

33. La Finlande attache une importance considérable aux activités du PNUD ayant pour but d'identifier les ressources potentielles, physiques et humaines, des pays pauvres et d'en améliorer l'utilisation, car, comme l'a déclaré le Directeur à la 1137ème séance, ce n'est pas le manque de ressources mais leur utilisation insuffisante qui est cause de la pauvreté des pays en voie de développement. La délégation finlandaise attend avec impatience les résultats de l'étude préliminaire sur les ressources naturelles qui doit commencer en 1968 dans un nombre limité de pays et espère que le PNUD contribuera à son financement.

34. La production agricole doit être augmentée si l'on veut réduire le déficit vivrier mondial: les possibilités d'augmenter la production alimentaire mondiale devraient être étudiées immédiatement pour permettre de prendre sans retard les mesures appropriées. On devrait consacrer une attention spéciale à l'utilisation et à l'expansion des ressources en protéines, existantes ou potentielles.

35. Le Directeur du PNUD a mentionné à la même séance la différence énorme existant entre les sommes dépensées pour les armements et celles consacrées à consolider la paix au moyen de l'assistance au développement. Il faut espérer qu'à l'avenir les pays consacreront à l'aide au développement une proportion plus grande de leurs fonds disponibles; toutefois, comme l'a fait remarquer le Directeur, cela ne pourra être réalisé qu'avec un appui étendu du public qui ne saurait être obtenu qu'en l'informant des obstacles au développement et des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour les surmonter. Les gouvernements des Etats Membres et le PNUD devraient consacrer une attention plus grande à la diffusion de ces informations.

36. M. JANSZ (Ceylan) remercie le Directeur du PNUD et ses collègues de leurs déclarations, qui ont permis à la Deuxième Commission de voir clairement la portée générale et la souplesse du Programme. La délégation ceylanaise est particulièrement heureuse qu'on se soit rendu compte du besoin de modifier d'une façon radicale les procédures de programmation et que l'on ait insisté comme il se doit sur l'évaluation scientifique de l'efficacité des programmes du PNUD par pays et par secteurs. Elle appuie entièrement les efforts du Directeur tendant

à préciser les objectifs du PNUD et à faire du Programme un instrument plus efficace pour l'accélération de la croissance économique des pays en voie de développement.

37. M. Jansz est heureux de noter que le PNUD a entrepris des activités en matière de tourisme et de planification de la famille, qui sont d'une importance vitale pour son pays. Toutefois, ces activités supplémentaires ne devraient pas entraîner une diminution de l'efficacité des activités traditionnelles du PNUD. Il convient de se féliciter de l'importance plus grande accordée aux projets pilotes et aux installations de démonstration, ce qui permet de pousser plus loin les études de préinvestissement. Cependant, des capitaux très importants seront nécessaires pour mener les projets de développement à leur terme logique. Les chiffres relatifs aux investissements faisant suite aux activités du PNUD sont impressionnants, mais ces investissements restent marginaux. Les pays en voie de développement ne possèdent pas les capitaux requis; beaucoup ne sont pas à même d'attirer ces capitaux de l'étranger et, même s'ils le pouvaient, il leur serait presque impossible de satisfaire aux conditions exorbitantes qui leur sont imposées. On a donc grand besoin d'une institution financière dans le cadre des Nations Unies qui fournirait les capitaux nécessaires à des conditions plus favorables que celles offertes par les sources privées. On nourrissait l'espoir de voir le Fonds d'équipement des Nations Unies contribuer à résoudre ce problème, mais la récente conférence pour les annonces de contributions l'a fait disparaître.

38. Comme l'a fait justement ressortir le Directeur du PNUD, la pauvreté des pays en voie de développement résulte non pas d'un manque de ressources mais de leur sous-utilisation. On devrait donc fournir aux pays en voie de développement les moyens d'utiliser aux mieux leurs ressources, et le Directeur a eu raison de noter que le facteur temps était critique sous ce rapport. Il faut espérer que les gouvernements et les contribuables des pays qui dépensent des sommes importantes pour des armements s'apercevront bientôt qu'en fin de compte, l'assistance au développement est un investissement plus profitable, tant du point de vue des avantages économiques que de la bonne volonté qui en résulte.

39. La délégation ceylanaise appuie le projet de résolution que le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée générale d'adopter, lequel est contenu dans la résolution 1250 (XLIII) du Conseil. Elle reconnaît que le remplacement de la programmation biennale par une programmation continue, les dispositions relatives à l'utilisation des soldes non affectés et le renforcement des pouvoirs du Directeur prévus dans ce projet de résolution représentent un progrès réel dans l'adaptation du Programme aux besoins des pays bénéficiaires. La délégation ceylanaise attend avec intérêt les résultats de l'étude, entreprise par le Directeur, sur divers aspects importants du Programme, comme les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de l'assistance du PNUD, les critères à appliquer pour la fixation des objectifs nationaux et les critères de sélection des projets. Ceylan n'était pas entièrement satisfait des critères utilisés jusqu'ici et serait heureux de voir

entreprendre une étude systématique de ces problèmes très complexes qui serait basée, non sur les impératifs de la géographie ou de la politique, mais uniquement sur des considérations économiques solides. L'aide doit aller là où l'on en a le plus besoin et où elle peut être utilisée au mieux.

40. M. ALI (Irak) dit que son pays a appuyé la création du PNUD et les efforts continus en vue d'en améliorer le fonctionnement. Il a bénéficié de l'assistance du PNUD et a augmenté sa contribution de plus de 37 p. 100 au cours des deux dernières années. Il sait gré aux autres pays qui ont augmenté leur contribution, mais il estime que les nations qui ont réalisé des bénéfices dans les pays en voie de développement à l'époque coloniale doivent, en dédommagement, augmenter considérablement leur contribution au PNUD. Sa délégation espère que le PNUD recevra des ressources en rapport avec les besoins énormes des pays en voie de développement. Tout en appréciant à sa juste valeur l'œuvre accomplie par le PNUD et ses prédécesseurs, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, sa délégation estime qu'il faut augmenter l'efficacité des organes du PNUD pour qu'il puisse répondre encore plus efficacement aux besoins des nations pauvres.

41. L'institution du budget par projets et de la programmation continue pour l'élément Assistance technique du PNUD semble constituer un pas dans la bonne direction; encore faut-il que les nouvelles procédures soient simples et ne retardent pas plus que de raison l'exécution des projets. Bon nombre de délégations, dont celle de l'Irak, ont déjà fait part de leur inquiétude à la quarante-troisième session du Conseil économique et social (voir A/6703, par. 572) devant les retards que subit la fourniture de l'assistance du PNUD. Le PNUD a besoin de trois ans pour approuver un projet et, dans le cas de l'élément Fonds spécial, cinq à dix années s'écoulent entre la présentation d'une demande et l'achèvement du projet, même quand ce dernier répond à un besoin pressant du pays bénéficiaire. Il faut par conséquent s'efforcer de rationaliser les procédures d'approbation, en particulier en améliorant la coordination interinstitutions, en éliminant les études et les enquêtes superflues et en évitant les doubles emplois tels que la réévaluation par des missions du PNUD des demandes de projet préparées avec le concours des représentants des institutions spécialisées compétentes.

42. Le PNUD doit, à la demande des gouvernements et des institutions spécialisées intéressées, aider les gouvernements dans le domaine de la planification et mettre l'accent voulu sur les projets pilotes. Il pourrait se révéler utile à cet égard d'adopter une procédure d'objectifs nationaux pour l'élément Fonds spécial du PNUD et il est encourageant de noter que l'on a proposé d'introduire une procédure de ce genre pour l'élément Assistance technique. Les activités des deux éléments doivent être coordonnées avec la planification nationale du développement et en faire partie intégrante.

43. La délégation irakienne a constaté des disparités dans la répartition de l'assistance du PNUD et elle aimerait avoir d'autres renseignements sur cette question et sur l'évaluation des activités du PNUD. Elle a également remarqué que le PNUD fait de plus

en plus appel à des sous-traitants, ce qui pourrait contribuer à résoudre certains des problèmes liés au recrutement d'experts et conduire à la création d'un pool d'experts et de consultants. Les marchés doivent toutefois faire l'objet d'une adjudication internationale ouverte à toutes les nations, ce qui garantirait à l'assistance du PNUD une efficacité maximale et un caractère authentiquement international.

44. D'une manière générale, la délégation irakienne compte sur une amélioration générale de l'administration et de l'exécution de toutes les activités de développement entreprises par les organes des Nations Unies et, plus spécialement, par le PNUD.

45. M. VIAUD (France) dit que son gouvernement reconnaît une place particulière au PNUD dans l'action de la communauté internationale en vue du progrès économique et social des pays en voie de développement; l'augmentation récente et substantielle de sa contribution du Programme en fournit une preuve. Aussi sa délégation souhaite-t-elle, en exposant son opinion réfléchie sur la politique que le PNUD pourrait suivre au cours des prochaines années, répondre à l'appel lancé par le Directeur du Programme dans la déclaration qu'il a faite à la 1137ème séance, au cours de laquelle il a dit, en parlant de la mise en œuvre d'une stratégie mondiale du développement:

"... quant au rôle que pourra jouer le PNUD dans une stratégie mondiale en vue du développement, pour le définir et pour nous en acquitter avec succès, nous aurons grand besoin de votre aide." (A/C.2/L.968 et Corr.1, p. 9.)

46. L'évolution de l'élément Assistance technique du PNUD est encourageante; en particulier, il y a lieu de se féliciter de l'introduction d'un système de programmation continue. Toutefois, le nombre de missions d'experts qui se sont déroulées en pure perte, soit que leur objet n'ait pas correspondu aux priorités établies par le pays bénéficiaire, soit que leurs conclusions aient manqué de réalisme, est inquiétant, et les institutions spécialisées devraient accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

47. La Direction du PNUD peut, à bon droit, être fière des résultats acquis dans la recherche des investissements qui doivent faire suite aux projets. Toutefois, un optimisme exagéré ne serait pas de mise. Le volume croissant des projets de préinvestissement couronnés de succès ne fait que rendre plus difficile la recherche de ressources complémentaires d'un financement subséquent. Pour prendre la mesure exacte des problèmes de financement auxquels le PNUD aura prochainement à faire face, il faut faire une distinction entre les diverses catégories de projets de l'élément Fonds spécial. Sur les 778 projets achevés ou en cours d'exécution, 274 concernant la formation technique, 161 la recherche appliquée, 15 la planification du développement économique et 328 les études de mise en valeur des ressources naturelles. Seuls les projets de la dernière catégorie appellent un complément d'investissement important. Or, à en juger d'après les 9 milliards de dollars d'investissements que requièrent les 75 projets achevés, c'est quelque 40 milliards de dollars qu'il faudrait trouver pour donner une suite à ces 328 projets.

48. De l'avis de la délégation française, l'énormité de cette somme signifie tout simplement que certains des projets de mise en valeur des ressources naturelles ne sont pas en fait mûrs pour un investissement immédiat. Cela tient peut-être à ce que le Programme, dans son louable désir de répartir équitablement ses ressources, n'a pas évalué les chances de réussite de certains projets avec tout le sens critique nécessaire. Si l'on veut préserver la réputation d'efficacité du PNUD, il faudrait orienter son action de telle façon que les projets, une fois exécutés, aient dans tous les cas un effort positif sur l'économie du pays bénéficiaire.

49. Ainsi, les études sur les ressources naturelles entreprises par le PNUD ont probablement été trop nombreuses. Dans de nombreux cas, le succès de la mise en valeur des ressources naturelles dépend de certains éléments annexes ou connexes plus que de la simple identification de ces ressources et, dans l'avenir, il serait préférable que le Programme prête plus d'attention à ces éléments.

50. Par ailleurs, il devrait s'intéresser encore davantage aux projets industriels pilotes: il est à peu près certain que l'affectation de ressources de l'élément Fonds spécial du PNUD à de petits projets industriels correspondant aux possibilités économiques des pays bénéficiaires conduirait à des investissements plus rationnels.

51. Il devient toutefois de plus en plus évident que les projets de mise en valeur des ressources naturelles ou d'industrialisation perdent pratiquement toute leur valeur pour les pays bénéficiaires si ceux-ci n'ont pas le personnel technique nécessaire pour assurer l'exploitation des ressources ou le fonctionnement des entreprises. Le PNUD n'a pas négligé la formation et il doit accentuer son effort dans ce sens. Il peut le faire de deux façons: en encourageant d'une manière générale la diffusion des connaissances et des techniques dans les pays en voie de développement et en considérant la formation professionnelle et technique, non comme un fin en soi, mais comme un moyen d'assurer le succès de projets dont le financement international se révélerait, en l'absence de cette condition, prématuré. En outre, les programmes de formation devraient avoir en vue l'éducation des masses paysannes qui ignorent trop souvent les avantages que le progrès technique pourrait apporter dans le domaine de l'agriculture.

52. Le développement social n'a pas recueilli par le passé l'attention qu'il mérite, peut-être parce que l'investissement social ne paraît rentable qu'à long terme. Sans vouloir entrer dans la controverse sur le rôle que le PNUD doit jouer dans le domaine de l'investissement proprement dit, la délégation française estime que la notion d'activité de préinvestissement doit être suffisamment souple pour englober certains investissements sociaux dans les domaines où les besoins se font le plus sentir. Ainsi, en encourageant la création de centres sanitaires ou d'hôpitaux pilotes, le Programme jetterait les bases de l'infrastructure sociale indispensable à une industrialisation à large échelle ou au développement de l'agriculture.

53. Si l'objectif de 200 millions pour 1970 était atteint, le PNUD ne pourrait plus se cantonner dans les activités traditionnelles de préinvestissement et d'assistance technique; aussi, le représentant de la France exprime-t-il l'espoir que ses suggestions seront examinées en détail à la prochaine session du Conseil d'administration.

54. M. SKATARETIKO (Yougoslavie) déclare que les rapports du Conseil d'administration du PNUD et les déclarations des directeurs du Programme confirment que celui-ci est capable de répondre aux exigences de plus en plus complexes de la communauté internationale. La réorganisation du Programme a jeté les bases d'une nouvelle amélioration de la qualité et du volume de ses activités.

55. Toutefois, les ressources disponibles limitent la capacité du PNUD de répondre aux besoins croissants des pays en voie de développement. Il y a tout lieu de croire que les conférences d'annonce des contributions n'auront pas les résultats escomptés: en effet, l'objectif de 200 millions de dollars pour 1967, par exemple, ne pourra de toute évidence être atteint, même en 1968. Pour cette raison, la délégation yougoslave estime que la Deuxième Commission devrait organiser à la présente session un échange de vues sur le financement futur du PNUD en vue de faire des recommandations sur la façon de permettre au Programme de répondre aux demandes actuelles de projets et de prévoir des activités opérationnelles à long terme. Il convient de se rappeler que, même si aucun projet du PNUD (Fonds spécial) n'a jusqu'à présent été écarté, la pénurie de ressources a obligé la direction à appliquer un système de sélection aux demandes présentées par les pays bénéficiaires. Dans ces conditions, la Commission devrait, après avoir consulté la direction, se prononcer clairement sur la façon dont les ressources disponibles pourraient être portées, en 1970, au niveau de 350 millions de dollars. Il est évident que l'on pourrait faire des économies considérables en rationalisant les opérations du PNUD ou en augmentant les contributions de contrepartie, mais la véritable solution au problème du financement du PNUD est dans une augmentation des contributions volontaires. A cet égard, il importe de presser les pays développés dont les contributions volontaires sont insuffisantes de faire des contributions qui correspondent à leur capacité financière.

56. En terminant, le représentant de la Yougoslavie fait observer que les profits que les pays en voie de développement peuvent tirer d'une utilisation plus étendue de l'assistance offerte par le PNUD ne sont pas toujours reconnus; il estime que le Conseil d'administration devrait se pencher spécialement sur cette question à sa prochaine session.

57. Selon M. CUMES (Australie), le rôle essentiel du PNUD, en tant que catalyseur, est illustré par le fait que, dans le cas du Fonds spécial du PNUD, chaque dollar dépensé a suscité un investissement direct de 80 dollars. Les critères véritables du succès du Programme sont le volume de l'investissement consécutif et la mesure dans laquelle celui-ci contribue, directement ou indirectement, à la croissance économique des pays bénéficiaires. Toutefois, les résultats économiques ne peuvent pas être les seuls critères auxquels se référer pour orienter les acti-

tivités ou les dépenses du Programme: en effet, il importe également de tenir compte des exigences de la répartition géographique.

58. Mais, en tant que catalyseur du développement, le PNUD joue un rôle important. En fournissant aux pays bénéficiaires davantage de personnel spécialisé et en améliorant leur potentiel économique et industriel, leur niveau de vie et leur balance des paiements, il accroît leur autonomie et leur indépendance économique. Les programmes de formation technique du PNUD ont une influence particulièrement importante sur les pays en voie de développement dans la mesure où ils permettent de réduire la pression considérable que l'importation de personnel spécialisé exerce sur leurs ressources en devises étrangères.

59. Le souci qu'ont la plupart des pays en voie de développement d'assurer le progrès économique et social de leurs peuples, dont a parlé le Directeur du Programme à la quatrième session du Conseil d'administration (voir E/4398, par. 9), ne doit pas conduire à des programmes de développement trop ambitieux qui risquent de provoquer des déséquilibres. Un développement trop rapide tend à provoquer une hausse des prix et à réduire les avantages, du point de vue du prix de revient, dont les pays en voie de développement peuvent profiter au début de leur industrialisation dans les secteurs à fort coefficient humain. En outre, la tendance des pays à concentrer leurs efforts sur le développement industriel ainsi que sur le développement urbain, et non rural, a une répercussion néfaste sur l'agriculture de marché, secteur qui, dans la plupart des pays, a grandement besoin d'être développé.

60. La sous-utilisation des ressources, dont le Directeur du Programme a parlé à la 1137<sup>ème</sup> séance, semble, en fait, s'appliquer tout particulièrement à l'agriculture; en effet, ainsi qu'il est souligné dans la deuxième partie de l'Etude sur l'économie mondiale, 1966<sup>3/</sup>, la production agricole par habitant des pays en voie de développement a diminué de façon alarmante et il ressort des renseignements disponibles que, depuis 1964, la production agricole totale de ces pays est pour ainsi dire en stagnation. Il est donc encourageant que la direction du PNUD envisage d'augmenter le nombre de projets agricoles et s'efforce d'accroître la capacité d'absorption de main-d'œuvre des zones rurales, de diversifier la production agricole, d'étendre et de multiplier les activités rurales. De tels efforts devraient aider à maintenir l'équilibre entre les grands secteurs de l'économie ainsi qu'entre l'économie et le monde extérieur.

61. La décision de réunir le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique a été fort judicieuse et il y a tout lieu de se féliciter de l'adoption de nouvelles procédures de programmation qui permettront une intégration plus complète du PNUD aux autres activités de développement. La délégation australienne se félicite également des améliorations qui ont été apportées aux délais d'exécution des projets et de préparation des plans opérationnels, ce qui est un nouvel exemple du dynamisme qui caractérise les activités du Programme.

<sup>3/</sup> Tendances économiques actuelles (publication des Nations Unies, numéro de vente: 67.II.C.4).



62. M. MWENDWA (Kenya) déclare que sa délégation se plaît à constater la coopération accrue entre la direction et le personnel du PNUD d'une part et les chefs de secrétariat et le personnel des institutions spécialisées d'autre part, coopération qui est mise en évidence dans les rapports du Conseil d'administration. Elle se félicite de la création du Bureau consultatif interorganisations et de l'importance croissante que prend le rôle de coordination des représentants résidents du PNUD; cette coordination des activités est essentielle à la réalisation d'objectifs communs. A cet égard, il convient d'encourager une plus grande coordination entre le PNUD et les institutions financières afin de faciliter les financements consécutifs des projets de l'élément Fonds spécial du PNUD. L'exécution rapide de ces projets contribue grandement à renforcer la position financière et la balance des paiements d'un pays.

63. La délégation du Kenya a noté avec un vif intérêt l'exposé qui figure dans le rapport du Conseil économique et social sur les réalisations du Programme dans les pays en voie de développement (voir A/6703, chap. XIII). Toutefois, le Programme devrait jouer un rôle plus important dans le domaine de l'industrialisation en mettant notamment l'accent sur les usines pilotes, la promotion du commerce, le développement de l'agriculture, l'amélioration de la santé publique et la formation de personnel spécialisé. L'industrialisation rapide est essentielle pour les pays en voie de développement où l'agriculture de subsistance fait vivre la majorité de la population. A cet égard, les accords de coopération entre le PNUD et l'ONUDI sont extrêmement satisfaisants.

64. Dans la plupart des pays en voie de développement, la valeur des importations tend à être supérieure à celle des exportations. C'est pourquoi il est extrêmement important que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'ONUDI, la FAO, le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et les commissions économiques régionales coordonnent leurs efforts de promotion des exportations. Les réalisations de l'ONUDI en matière d'industrialisation et de la FAO en matière de modernisation de l'agriculture n'auront que peu d'utilité si les pays en voie de développement n'obtiennent pas l'accès aux marchés internationaux, à des conditions raisonnables, de leurs produits agricoles et de leurs articles manufacturés.

65. Les commissions économiques régionales devraient se voir attribuer un rôle plus important dans le choix des projets prioritaires pour leurs régions respectives. De plus, elles devraient participer plus activement à la planification économique de leurs régions, avec le concours des institutions spécialisées et du PNUD.

66. En terminant, M. Mwendwa accueille avec satisfaction les changements aux procédures de programmation proposés dans la résolution 1250 (XLIII) du Conseil économique et social. La délégation kényenne approuve également la décision du Conseil recommandant à l'Assemblée générale de continuer à autoriser l'utilisation des fonds d'assistance technique pour fournir du personnel d'exécution; elle appuiera tout projet de résolution en ce sens.

*La séance est levée à 13 h 5.*

